

Document complémentaire – Démarche à suivre auprès du distributeur d'électricité

Introduction

Certaines zones du réseau local de distribution d'Hydro-Québec sont dites sensibles à l'électrification, c'est-à-dire que la capacité du réseau à prendre des charges électriques additionnelles est relativement restreinte. Ainsi, afin de prévoir et de limiter les conséquences que pourrait avoir l'application des mesures d'exemplarité de l'État dans ces zones, le *Guide des modalités d'application des mesures d'exemplarité de l'État* demande l'obtention d'une « confirmation du distributeur électrique au sujet de la capacité du réseau de distribution local » pour les « projets destinés à être construits dans une zone sensible à l'électrification ou utilisant uniquement l'hydroélectricité » (Voir Section 1.3.1 - Livrables à fournir pour conclure les phases précédant la mise en chantier du nouveau bâtiment.).

Il en est de même dans le cas des projets de conversion à un chauffage uniquement à l'électricité dans les bâtiments existants (Voir Section 2.2.1 - Critères pour le chauffage — Chauffage uniquement à l'énergie renouvelable.)

Ainsi, le présent document, produit en collaboration avec Hydro-Québec, dicte la marche à suivre auprès du distributeur pour obtenir cette confirmation¹.

Cette démarche est nécessaire seulement dans le cas où la puissance électrique de l'équipement à installer dépasserait 100 kW.

Néanmoins, il est fortement recommandé de consulter un agent ou un délégué commercial pour tout projet de moindre envergure.

Chauffage à l'énergie renouvelable avec en appoint un combustible fossile

Le *Guide* indique également que :

« le niveau de conformité aux paramètres de pourcentage d'énergie renouvelable peut être abaissé dans le cas d'un [bâtiment nouvellement construit ou situé] dans une zone sensible à l'électrification lorsque des mesures d'efficacité énergétique ne permettent pas l'atteinte des critères et que les autres types d'énergie renouvelable ne peuvent être envisagés. L'abaissement toléré est celui qui engendre une situation où le recours à l'énergie renouvelable est maximisé dans les limites permises par la zone sensible à

¹ Mise en garde : cette démarche est exclusive au distributeur ci-nommé, soit Hydro-Québec. De telle sorte, si le bâtiment est desservi par un autre distributeur d'énergie électrique, prière de vous informer auprès de ce distributeur pour connaître la marche à suivre afin d'obtenir la confirmation requise par le *Guide des modalités d'application des mesures d'exemplarité de l'État*. À noter également que le fait d'être desservi par un distributeur d'électricité, autre qu'Hydro-Québec, ne soustrait en aucun cas le bâtiment et ses gestionnaires aux exigences du *Guide*.

l'électrification ». (Voir la Note 4 de la Section 1.2.1.2 - Critères pour le chauffage, et la Section 2.2.1.2 du même nom.)

Dans un tel cas, une confirmation du distributeur d'électricité au sujet de la capacité de la zone sensible à l'électrification et du distributeur de combustible fossile, selon lesquelles le bâtiment ne peut être desservi en bioénergie (gaz naturel renouvelable, biodiésel), doivent également être obtenues et versées au dossier du projet en vue de la reddition de comptes. La même procédure auprès d'Hydro-Québec s'applique ici aussi.

Demandes d'information en amont des projets

Voici la marche à suivre pour toute demande d'information concernant :

- le montant de la contribution financière du client;
- la disponibilité de la tension ou de la puissance requise sur le réseau électrique d'Hydro-Québec;
- le délai approximatif de réalisation de l'ingénierie et des travaux électriques.

Pour demander aux Services à la clientèle d'Hydro-Québec de créer un dossier relatif au projet de conversion, veuillez transmettre un courriel à l'adresse suivante : affaires@hydroquebec.com.

Dans l'objet du courriel, il est important d'indiquer « **Évaluation préliminaire des coûts** » ainsi que le **numéro de client (1xxxx)** pour s'assurer que le dossier sera traité par l'agente ou l'agent responsable du dossier client. Si la demande ne vise pas une évaluation des coûts, remplacer « Évaluation préliminaire des coûts » par « Confirmation de point de raccordement ».

En plus des renseignements ci-dessus, la personne qui fait la demande doit préciser dans le courriel :

- l'adresse du lieu de consommation où les travaux doivent être exécutés;
- le numéro de lot (dans le cas d'une nouvelle construction);
- l'emplacement désiré du point de raccordement;
- la tension d'alimentation requise (120-240 V ou 347/600 V);
- l'intensité nominale du coffret de branchement (en ampères), si elle est connue;
- le nom et les coordonnées de la personne à joindre (responsable du projet).

À la réception de ces renseignements, l'agente ou l'agent créera un dossier qui sera confié à une technicienne ou à un technicien spécialisé dans les travaux sur le réseau de distribution. Cette personne communiquera avec la ou le responsable du projet dans un délai approximatif de 12 jours ouvrables.

Il est à noter que, même si la communication se fait dans le délai susmentionné, le délai d'analyse sera plus long dans le cas d'un appel de puissance important nécessitant un nouveau branchement, ou encore d'un ajout important de charge à partir d'un branchement déjà en place. Une analyse des effets produits sur le réseau électrique pourrait alors être requise afin qu'Hydro-Québec puisse fournir un délai réaliste pour les travaux, ce qui ajoutera quelques jours au traitement de la demande.

Une fois l'information transmise à la personne qui en a fait la demande, Hydro-Québec considère que le dossier est clos et ferme la demande. La marche à suivre pour soumettre une demande d'alimentation ou de modification d'un branchement est présentée ci-après.

Demande d'alimentation ou de modification du branchement du client

Pour une demande d'alimentation ou de modification du branchement du client, un permis RBQ est requis. Ce permis, dûment rempli par une ou un maître électricien ou par une ou un ingénieur responsable du projet, doit être envoyé à l'adresse suivante : permis.commerciaux@hydroquebec.com.

Dans l'objet du courriel, il est important d'indiquer « **Demande d'alimentation** » ainsi que le **numéro de client (1xxxx)** pour s'assurer que le dossier sera traité par l'agente ou l'agent responsable du dossier client.

Les renseignements qui doivent figurer sur le permis sont, entre autres :

- le numéro du permis (inscrire 999999 si la demande est remplie par une ou un ingénieur);
- la date estimée de mise sous tension (case n° 4);
- les renseignements concernant le propriétaire demandeur et l'adresse du lieu de consommation où les travaux doivent être réalisés (case n° 5);
- le type de travaux demandés (nouveau branchement ou modification d'un branchement établi) (case n° 10);
- l'usage du lieu de consommation (case n° 15);
- le type d'appareillage de mesure (case n° 24);
- le mandataire du client, si la demande est faite par la société d'ingénierie (case n° 28).

****Un exemple du permis RBQ est fourni à la page suivante.***

À la réception du permis, l'agente ou l'agent des Services à la clientèle d'Hydro-Québec créera le type de projet approprié et transfèrera le tout à l'équipe de qualification des demandes. Une technicienne ou un technicien communiquera avec la ou le responsable du projet pour compléter le dossier, puis le fera suivre aux équipes de réalisation des travaux ou, si ceux-ci sont plus complexes, aux équipes d'ingénierie.

Dans ce dernier cas, la technicienne ou le technicien responsable de l'ingénierie enverra à la personne qui fait la demande un document intitulé *Évaluation pour travaux majeurs*, indiquant le montant estimé des coûts que le client devra assumer. Les travaux d'ingénierie débiteront une fois qu'Hydro-Québec aura reçu le document dûment signé par le client. Une entente de réalisation de travaux majeurs sera alors transmise au client pour signature.

1. Numéro de dossier du distributeur		Numéro de formulaire		Numéro de projet (à l'usage de l'entrepreneur)	
2. Début des travaux : aaaa - mm - jj		3. Fin des travaux : aaaa - mm - jj		4. Alimentation prévue le : aaaa - mm - jj	
5. Propriétaire (voir AVIS...au verso de la page 2)			6. Adresse des travaux		
Nom légal : _____			N° civique Rue ou route rurale Suite		
Tél. travail : () Ext : _____			Ville : _____ Prov.: Qc		
Tél. dom.: ()			Code postal : _____		
Matricule : _____ (NEQ)			Nom de la rue avoisinante : _____		
7. Responsable de l'abonnement (si différent de la case 5)			8. Adresse postale pour facturation (si différente de l'adresse des travaux)		
Nom : _____			N° civique Rue ou route rurale Suite		
Tél. travail : () Ext : _____			Ville : _____ Prov.: _____		
Télécopieur : ()			Code postal : _____		
9. Usage du lieu		10. Type de travaux			
<input type="checkbox"/> Résidentiel unifamilial		<input type="checkbox"/> Nouvelle installation permanente <input type="checkbox"/> Branchement seulement <input type="checkbox"/> Nouvelle installation temporaire			
<input type="checkbox"/> Résidentiel multi-logements : Nombre de logements : _____ Nombre d'étages : _____		<input type="checkbox"/> Modification <input type="checkbox"/> Ajout de branchements du client au branchement existant du distributeur <input type="checkbox"/> Force majeure <input type="checkbox"/> Vérification pour l'alimentation <input type="checkbox"/> Déplacement <input type="checkbox"/> Projets spéciaux			
PRÉCISER :		Travaux exécutés par l'entrepreneur :			
<input type="checkbox"/> Commercial		<input type="checkbox"/> déconnecter au point de raccordement <input type="checkbox"/> reconnecter au point de raccordement			
<input type="checkbox"/> Industriel		11. Type de branchement			
<input type="checkbox"/> Institutionnel		<input type="checkbox"/> Aérien <input type="checkbox"/> Souterrain <input type="checkbox"/> Aérosouterrain			
<input type="checkbox"/> Autre		Branchement > 30 m <input type="checkbox"/> oui Coffret ≤ 200 A : Branchement du distributeur (120/240 V) à remplacer ou joints à refaire <input type="checkbox"/> oui			
12. Type de réseau(x) existant(s)		13. Mode de chauffage		14. Type de chauffage électrique	
<input type="checkbox"/> Aérien <input type="checkbox"/> Souterrain		<input type="checkbox"/> Électricité <input type="checkbox"/> Mazout		<input type="checkbox"/> Radiant ou plinthe <input type="checkbox"/> Chaudière à vapeur <input type="checkbox"/> Serpentin	
Prolongement requis : <input type="checkbox"/> Oui		<input type="checkbox"/> Gaz <input type="checkbox"/> Bi-énergie		<input type="checkbox"/> Pompe thermique eau/air <input type="checkbox"/> Chaudière à eau chaude <input type="checkbox"/> Central à air chaud	
15. Détail des puissances à installer		16. Forces motrices de la ventilation à installer		18. Branchement du client	
Chauffage des locaux : _____ kW		Nombre Puissance Total		Intensité nominale <input type="checkbox"/> 120/240 V <input type="checkbox"/> 347/600 V	
Eau chaude : _____ kW		_____ x _____ = _____ HP		Coffret : _____ A _____ V (autre tension)	
Appareils de cuisson : _____ kW		_____ x _____ = _____ HP		Branchement enlevé <input type="checkbox"/> 120/240 V	
Climatisation : _____ kW		_____ x _____ = _____ HP		Intensité nominale <input type="checkbox"/> 347/600 V	
Réfrigération : _____ kW		Grand total : _____ HP		Coffret : _____ A _____ V (autre tension)	
Éclairage : _____ kW		17. Autres forces motrices à installer		19. Mesurage des coffrets de branchement secondaires	
Force motrice (case 17)* _____ kW		Nombre Puissance Total		Nombre Intensité nominale Tension	
Procédé de chauffe : _____ kW		_____ x _____ = _____ HP		_____ A _____ V	
Ventilation (case 16)* _____ kW		_____ x _____ = _____ HP		Services : _____ A _____ V	
Soudeuse : _____ kW		_____ x _____ = _____ HP		_____ A _____ V	
Autres : _____ kW		_____ x _____ = _____ HP		24. Installation pour le mesurage <input type="checkbox"/> Non mesuré (à forfait)	
Total : _____ kW		Grand total : _____ HP		<input type="checkbox"/> Embase(s) <input type="checkbox"/> régulier <input type="checkbox"/> Extérieur <input type="checkbox"/> Dispositif à compteurs multiples <input type="checkbox"/> bi-énergie <input type="checkbox"/> Intérieur Armoire pour transformateurs : <input type="checkbox"/> Coffret de branchement <input type="checkbox"/> située à droite du coffret <input type="checkbox"/> située à gauche du coffret <input type="checkbox"/> Cabinet blindé (plans obligatoires)	
* Reporter sans facteur de conversion		20. Installation d'équipement sur poteaux du distributeur		21. Pose de compteur seulement <input type="checkbox"/>	
Cas particuliers		<input type="checkbox"/> Amplificateurs/surpresseurs		22. Génératrice _____ kW	
		<input type="checkbox"/> Signalisation		23. Correction de défauts Numéro de dossier de l'avis	
		<input type="checkbox"/> Éclairage public			
25. Compteur		Descellé aaaa - mm - jj		Réinstallé : aaaa - mm - jj	
le :		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		N° du compteur :	
26. Remarques					
27. Coordonnées du titulaire de la licence			28. Mandataire du client (autre que le titulaire de la licence)		
Nom légal : _____			Nom : _____		
N° civique Rue ou route rurale Suite			N° civique Rue ou route rurale Suite		
Ville : _____ Prov.: _____			Ville : _____ Prov.: _____		
Code postal : _____ Tél.: ()			Code postal : _____ Tél.: ()		
Cell.: () Fax: ()			Télécopieur: ()		
N° de la licence : _____			30. Plans requis (voir verso de la page 1) Inclus : <input type="checkbox"/> Oui		

À compléter seulement lors de la déclaration des travaux

29. Signature du titulaire de la licence		Date de la signature		31. Prêt pour le distributeur	
Nom du signataire : _____ (en lettres majuscules)		aaaa - mm - jj		aaaa - mm - jj	
Signature : X					